

# Compte rendu de l'atelier thématique

« Gestion des espaces  
naturels et usagers »  
Amiens, 16 mai 2013



# SOMMAIRE

---

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>1 - INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>2 - RESTITUTION DE LA PLENIERE</b> .....	<b>4</b>
<b>3 - RESTITUTION DES TRAVAUX EN SOUS-GROUPES</b> .....	<b>6</b>
<b>4 - APPORTS DE RESSOURCES DE LA PART DES PARTICIPANTS</b> .....	<b>11</b>
<b>5 - PARTICIPANTS PRESENTS</b> .....	<b>13</b>

Vous pouvez continuer à contribuer à cet atelier, apporter des compléments ou des remarques à ce compte rendu.

Merci d'adresser vos contributions écrites à

[benjamin.lamidel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:benjamin.lamidel@developpement-durable.gouv.fr)

# 1 - INTRODUCTION

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) en Picardie s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers thématiques en cette première phase de diagnostic. Cette première série d'ateliers thématiques précède une série d'ateliers organisés par sous-trames, ainsi que des ateliers territoriaux.

Les ateliers thématiques visent à présenter la démarche du Schéma Régional de Cohérence Écologique, et co-construire le diagnostic des continuités écologiques. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat représenté par la DREAL et le Conseil régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les thématiques abordées.

Huit sujets sont ainsi traités dans des ateliers spécifiques : Agriculture ; Eau, politiques de l'eau et risques naturels ; Forêts et sylviculture ; Paysages et tourisme ; Gestion des espaces naturels et usagers ; Urbanisme et documents de planification ; Infrastructures linéaires terrestres ou aquatiques ; Activités économiques industrielles.

Ces réunions permettent de présenter la démarche du SRCE ainsi que les enjeux liés à la thématique de chaque rencontre. Pour chaque enjeu, seront évaluées les interactions favorables et défavorables des activités traitées. Les débats ainsi que les travaux en sous-groupes ont pour objet d'alimenter le diagnostic des continuités écologiques du territoire.

Le support projeté lors de l'atelier est transmis en même temps que le présent compte-rendu.

Ce dernier a vocation à restituer le plus fidèlement possible les échanges intervenus tout au long de la réunion, ainsi que les travaux de chacun des sous-groupes. Tous les éléments cités ne font pas nécessairement consensus : ce sont avant tout des points de vue d'acteurs ou de structures. Leur prise en compte dans les travaux du SRCE est conditionnée à des vérifications et des arbitrages techniques.

**Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.**

**Avis des participants sur ce premier atelier « Gestion des espaces naturels et usagers », au regard de l'exploitation des feuilles d'évaluation :**

La présentation de la démarche du SRCE est apparue claire pour la plupart des participants. Cependant, les objectifs de l'atelier thématique n'ont pas semblé évidents pour tous, certains les jugeant peu clairs, éloignés des attentes de l'atelier ou encore présentés trop rapidement. Enfin, la séquence de travail en atelier a été jugée suffisamment participative par tous, et les participants ont apprécié la richesse des échanges. Certains ont néanmoins trouvé cette heure d'échanges en sous-groupes trop courte. Globalement, si les participants signalent un besoin de précision des attentes de la part la maîtrise d'ouvrage, ils semblent satisfaits de cette première rencontre permettant l'échange et la co-construction.

## 2 - RESTITUTION DE LA PLENIERE

**Enrique PORTOLA**, Adjoint au chef du service Nature, Eau et Paysage à la DREAL Picardie a introduit la réunion du 16 mai, en rappelant les lois dites « Grenelle » qui encadrent la mise en place des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologiques (SRCE). **Thierry RIGAUX** responsable du département patrimoine naturel à la Région, a rappelé ensuite que si le changement climatique n'est pas au cœur des échanges de cette journée, il doit être intégré dans la réflexion car son impact sur la biodiversité sera considérable. Il a insisté sur l'importance de l'implication de tous les acteurs pour la co-construction du schéma, et de manière plus générale pour favoriser des interactions Homme-biodiversité, permettant aux espèces d'adapter leurs aires de répartition en réponse aux changements.

Suite à cette introduction, la première partie de la réunion visait à **présenter la démarche du SRCE**. Après un rappel des menaces pesant sur la biodiversité, le contenu du SRCE est explicité, ainsi que sa portée réglementaire et son articulation avec les autres documents d'aménagement du territoire.

Dans un second temps, les **enjeux thématiques** ont été présentés. Il s'agissait de rappeler les **éléments de contexte du territoire** en matière d'espaces naturels, de gestionnaires et d'usagers ; tout en mentionnant que des ateliers ultérieurs seraient dédiés à l'agriculture puis à la sylviculture (18 et 20 juin 2013).

De plus, il est précisé que forestiers et agriculteurs sont de fait considérés à la fois comme des usagers et des gestionnaires d'espaces « naturels ».

Enfin, il est rappelé que ces ateliers thématiques, organisés en début de démarche, ont **vocation à co-construire le schéma**. Les participants sont donc amenés à partager des éléments de diagnostic, faire ressortir les interactions entre leurs activités et les continuités écologiques, faire connaître et transmettre des éléments pouvant servir au schéma (données et études pertinentes en leur possession...)

Deux questions sont ensuite posées aux participants lors de cette plénière :

- **Les objectifs poursuivis par les gestionnaires d'espaces naturels favorisent-ils les continuités écologiques ?**
- **Existe-t-il des freins et leviers à la mise en œuvre des politiques en faveur des continuités écologiques ? (notamment autre que freins ou leviers budgétaires)**

Certains participants ont ainsi identifié des éléments de politique régionale non mentionnés dans les documents préparatoires, comme le PRAD (Plan Régional d'Agriculture Durable), élaboré en février 2013. **La consultation d'autres documents et politiques a été suggérée par les participants : ces précieuses ressources sont compilées à la fin de ce document.**

Le terme « **usagers de la nature** » pouvant prêter à confusion, son contour a été retracé par les participants : il ne s'agit pas uniquement des chasseurs, pêcheurs, agriculteurs ou pratiquants de loisirs. Ainsi, il a été rappelé qu'uniquement dans la Somme, 25 000 personnes ont un usage éducatif de la nature, au travers de visites de groupes encadrés par les animateurs et guides nature. Cette activité permet notamment d'améliorer le « porter à connaissance », de sensibiliser un large public et d'instaurer un dialogue entre acteurs.

Cette notion de **dialogue entre acteurs** a été mise en avant par les participants, qui souhaitent que la démarche du SRCE permette **d'aller au devant de publics non naturalistes**, des collectivités, des usagers et ainsi faire de la préservation de la trame verte et bleue une priorité partagée.

**Certaines remarques portaient sur des éléments de méthodes à préciser, et les participants ont été nombreux à apporter leur expertise à cette phase de diagnostic du schéma régional de cohérence écologique.**

Ainsi, les éléments de précisions sont les suivants :

- Dans la **Somme**, il n'y a **pas 50 Espaces Naturels Sensibles mais 94 sites prioritaires**. Le Conseil général ne dispose pas d'une maîtrise foncière sur l'ensemble de ces sites. La maîtrise foncière n'est pas le seul mode d'action. Ainsi, les sites gérés par le **Conservatoire d'Espaces Natures de Picardie s'étendent sur 10 000 hectares**. Si le CEN dispose de la gestion directe sur 4 000 ha de terrain, sur les autres sites le Conservatoire a un rôle d'assistance à la gestion, de conseil auprès des propriétaires. Il ne dispose d'ailleurs pas de la même qualité de données sur ces deux types de sites : par exemple, il y a beaucoup moins de données sur la partie du camp militaire de Sissonne, sur lequel le CEN n'est qu'assistant à la gestion. La structure mentionne par là même une difficulté à mobiliser des financements pour affiner ces données et gérer les sites.

Les suggestions d'approches méthodologiques portaient sur :

- Le Conseil général de la Somme, après avoir rappelé l'étendue des compétences du département sur les continuités écologiques, a suggéré d'intégrer dans le diagnostic les stratégies et projets des départements portant sur la TVB.
- L'intégration éventuelle de données portant sur le degré d'**anthropisation** de la nature en Picardie.
- L'importance de mentionner dans le diagnostic les impacts des **espèces invasives** (végétales et animales).
- Le besoin d'intégrer une thématique portant sur les **espèces « indicatrices »** (espèces permettant de suivre l'état des écosystèmes).
- Le besoin de voir figurer dans le diagnostic le **classement des cours d'eau**.
- Un besoin de **précision sémantique** : beaucoup d'espaces naturels ne sont pas gérés par des organismes spécialisés dans la conservation de la diversité biologique. C'est le cas par exemple de nombreux sites inventoriés parmi ZNIEFF de type 2, constitués de bocages ou de zones humides à vocation pastorale et/ou sylvicole. Ces sites sont gérés par des agriculteurs, éleveurs, forestiers, chasseurs ou des pêcheurs.

Un point de consensus est apparu lors des échanges en plénière sur le poids de la « **nature ordinaire** » dans le schéma régional de cohérence écologique. Certains acteurs ont insisté sur l'importance d'une approche fonctionnelle de la biodiversité, prenant en compte la « nature ordinaire ». Ceci a été conforté par de nombreux acteurs insistant sur le besoin d'avoir une vision globale du territoire. Cette « nature ordinaire » est en effet partie intégrante de la Trame Verte et Bleue, et constitue souvent des éléments des corridors des SRCE : elle est déterminante pour le maintien des espèces inféodés à ces milieux et à des milieux plus extraordinaires.



### 3 - RESTITUTION DES TRAVAUX EN SOUS-GROUPES

Suite à la plénière, les participants ont été invités à se répartir en sous-groupes afin de faire ressortir des éléments de diagnostic et des enjeux. Les trois sous-groupes découpaient le territoire selon un regroupement de milieux : « milieux ouverts et forêts », « littoral » et « milieux aquatiques et zones humides ».

Sous-groupe « Milieux ouverts et forêts »
<b>Éléments de diagnostics</b>
<b>Impacts négatifs des activités de pleine nature avec les continuités</b>
Certains participants ont souligné le fait qu'une majeure partie des interactions entre usagers et milieux ont des impacts négatifs sur la biodiversité en général et les continuités en particulier. Les arguments avancés portent sur la sur fréquentation pouvant perturber les espèces, le piétinement de la flore etc., mais aussi sur certaines interventions radicales de milieux (création de mares profondes ou aux berges abruptes).
Un travail sur les modes de gestion par les propriétaires et gestionnaires des espaces naturels pourra être creusé dans d'autres ateliers et mériterait des pistes d'actions dans le cadre du SRCE.
<b>Impacts positifs des activités de pleine nature avec les continuités</b>
CROS Picardie : Parapente : les pratiquants ont parfois pris part à la ré-ouverture de certaines pelouses calcicoles
CROS Picardie : Spéléologie : a contribué à l'identification de sites abritant des chiroptères
CENP : Chantiers nature du Conservatoire : amélioration de la connaissance et contribution bénévole à l'entretien et/ou la restauration de sites
CROS Picardie : Certaines activités de loisir permettent indirectement de maintenir des bocages ou des jachères entre des pelouses calcicoles.
La fréquentation des chemins ruraux permet un entretien indirect des chemins, entretien que les collectivités ont parfois du mal à réaliser par manque de moyens. Elle justifie socialement la conservation des chemins.
FRCP : Chasse : gestion cynégétique, création de haies en openfield...Activité de chasse à maintenir : il a été mentionné que la grande faune (notamment sangliers et cerfs) devait être maîtrisée : sans activité de chasse, il y a un risque de sur population, qui pousse les propriétaires à clôturer les cultures, et par là même à fragmenter les milieux.
Amiens Métropole : Nature en ville et loisirs en espaces verts urbains : importance de ces espaces pour le loisir et la création/maintien de continuités.
De manière générale, il a été mentionné le fait que les activités récréatives, en donnant une valeur d'usage à certains milieux, permettent parfois indirectement de les préserver.
<b>Eventuelles mentions de zones géographiques</b>

Sur la rive droite de l'Oise, la liaison avec le Vexin constitue un corridor, mais un besoin de spatialisation et sectorisation semble émerger (besoin de définir de seuil de fréquentation)

Forêt d'Halatte et de Chantilly : risque de fragmentation avec le projet de Nationale 2.

Forêts de Chantilly, de Compiègne, de l'Oise : la sur fréquentation de ces milieux a amené certaines hardes de grande faune à migrer vers des forêts privées, suscitant parfois le mécontentement des propriétaires ou impactant les espèces présentes.

Exemple du SCoT du Grand Amiénois et de ses orientations d'aménagement (restauration, pratiques d'écologie urbaine...), à valoriser plus tard, lors des ateliers territoriaux par exemple

### Enjeux émergents

La communication et le dialogue entre propriétaires, gestionnaires et usagers des espaces naturels (« les connexions humaines permettent les connexions écologiques ») afin d'assurer un partage de l'espace entre gestionnaires, usagers, faune et flore.

L'implication des usagers dans la gestion de certains espaces

Le maintien de la multifonctionnalité des espaces

Le maintien voire la restauration des haies et bocages picards

La restauration des chemins ruraux

La gestion de la densité de la grande faune

La progression du tourisme vert en Picardie, promouvant des modes de gestion favorables aux continuités écologiques et garantissant le maintien de certains milieux à enjeux.

### Points de désaccords

Les participants ne semblent pas toujours s'accorder sur les questions de la gestion de la grande faune, liée à celle de la chasse.

A noter : La difficulté soulignée par les participants de définir « usagers », « gestionnaires » et des débats internes au sous-groupe

## Sous-groupe « frange littorale »

### Éléments de diagnostics

#### Impacts négatifs des activités de pleine nature avec les continuités

Dérangement des espèces animales par les activités sur la frange littorale : les veaux marins, l'avifaune... Les participants ont noté que ces dérangements étaient plus ou moins perturbants selon les périodes de l'année et le cycle de vie des espèces. Ce constat impacte peu la question des continuités mais plutôt la tranquillité, reproduction et survie des espèces. Ces constats concernent tous les usagers : sportifs, marcheurs, chasseurs, naturalistes... Sur ce point l'ensemble des acteurs s'accorde.

L'érosion des sols et les dégradations liées à la sur fréquentation de certains sites. Cette remarque concernait les marcheurs mais aussi les cavaliers.

La fréquentation des sites peut contribuer à installer des espèces invasives végétales dont les graines peuvent être apportées par les semelles des visiteurs.

L'activité conchylicole a généré des pollutions localement impactant les milieux et l'ambiance paysagère.

#### Impacts positifs des activités de pleine nature avec les continuités

L'entretien des sentiers côtiers est régulièrement assuré par le passage des randonneurs.

La diffusion de la connaissance sur les milieux par les activités de sensibilisation est favorisée par les associations, notamment spécialisées mais aussi les associations sportives.

Selon les fédérations départementales de chasse, les chasseurs entretiennent les abords des huttes notamment.

Les activités de fauches adaptées autour d'une mare près des dunes de la Pointe de Routhiauville (sud baie d'Authie) contribuent à maintenir le Liparis de Loesel. Ces pratiques sont permises par un échange entre le CBNBI et l'association de chasse.

Mobilisation d'acteurs variés pour la fauche de l'espèce invasive chiendent maritime qui met à mal certaines continuités pour des espèces spécifiques.

### Eventuelles mentions de zones géographiques

Forte activité de kite-surf à Cayeux-sur-mer et environ signalée.

### Enjeux émergents

L'information et la sensibilisation des usagers sur le patrimoine naturel, sa préservation et les continuités.

La fédération et le regroupement des usagers pour leur information et sensibilisation.

La réglementation autour du respect de la nature, et l'assurance du respect de cette réglementation par une police de l'environnement. Tous les participants ne sont pas forcément d'accord sur ce point, mais conviennent qu'il constitue une forme de réponse possible.

### Points de désaccords

Les participants ne sont pas toujours d'accord sur la qualité de la contribution des uns et des autres à entretenir et gérer les espaces naturels.



## Pistes de travail et de réflexion

Avoir une approche par seuil selon les sites pour garantir la tranquillité des espèces, comme cela se fait sur des sites très touristiques comme la Dune du Pilat.

Avoir en complément une approche qualitative avec une notion spatio-temporelle pour ne pas déranger à des endroits ou périodes stratégiques.

## Sous-groupe « Eau et zones humides »

### Éléments de diagnostics

#### Impacts négatifs des activités de pleine nature avec les continuités

Syndicat Mixte des Marais de Sacy : Interaction négative de la gestion réalisée par le syndicat mixte des marais de Sacy sur les continuités écologiques de la trame bleue avec le PG de gestion hydraulique (installation d'ouvrages hydrauliques pour maintenir l'eau dans le marais). Ce projet pose aussi problème avec l'administration mais il existe une concertation avec les pêcheurs et les chasseurs.

Fédération de chasse 02 : Dans l'Aisne, tendance à abandonner la chasse au gibier d'eau (peu présente dans l'Aisne par rapport à la Somme) en faveur de la chasse au sanglier qui est plus rentable. Du coup, les milieux humides ne sont plus entretenus.

Mauvaise pratique parfois des chasseurs dans la gestion des milieux (date de fauche trop précoce...). Fédération de chasse de l'Aisne les conseille et les assiste pour qu'ils mettent en œuvre une meilleure gestion écologique des milieux.

Conseil Général 80 : Problématique des habitats légers de loisirs (HLL) en vallée de la Somme notamment, qui peuvent constituer des entités urbaines (effet de coupure). Nombreux problèmes liés : sociaux, environnementaux, augmentation du prix du foncier...

Usages diffus qui tendent à impacter le milieu.

#### Impacts positifs des activités de pleine nature avec les continuités

Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie : Mesures-agro-environnementales (MAE) utiles pour soutenir l'élevage et donc les milieux en vallée de la Somme, plaine maritime picarde et vallée de l'Oise.

En Thiérache, environ 1000 mares et le bocage profitent de MAE.

Fédération de chasse 02 : Entretien du milieu par les chasseurs.

#### Freins à la mise en œuvre des politiques en faveur des continuités écologiques

Unanimité sur la difficulté à mettre en œuvre des opérations écologiques positives pour le milieu : l'administration avec différents intervenants, la réglementation : multiplicité des dossiers et incohérence dans les mesures de protection (Natura 2000 qui interfère avec un projet de renaturation par exemple), la différence d'interprétation entre les services.

Du coup, perte de temps, coût financier supplémentaire, incompréhension et « exaspération » des élus et des personnes en charge des projets.

Nécessité absolue d'une simplification quand le projet est en faveur de l'environnement. Exemples de projets au niveau du marais de Sacy qui posent souci avec l'administration et la législation : restauration d'une peupleraie pour dériver du marais les eaux chargées en limons – plan de gestion hydraulique qui contrecarre la libre circulation des poissons et qui supprime des frayères à brochets au sein du marais de Sacy (Syndicat Mixte des Marais de Sacy et FDAAPPMA60)
Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie : Difficulté de mettre en place des actions en lisière de milieux car on ne sait pas qui doit le faire
Communauté de communes des Trois Rivières : Aucune mesure réalisée pour les autres zones humides de vallées dites secondaires car pas de financement possible
Fédération de chasse 02 : Financement par MAEt pas assuré car pas de pérennité garantie. Les MAEt ne semble pas suffisantes en cas d'absence de maîtrise de la gestion hydraulique
Conseil général 80 : Rentabilité des zones humides très faibles. Dans l'Aisne, 40 000 ha de zones humides dont 70% en peupleraie qui rapporte 100-150 €/an.
Le morcellement des propriétés provoque des difficultés d'intervention, notamment en vallée de la Somme. Approche différente sur parcelles privées (souvent petites, plusieurs interlocuteurs...) et sur parcelles communales (grandes parcelles, 1 seul interlocuteur).
<b>Demandes spécifiques</b>
FDAAPPMA60 : La définition de la nature par un philosophe ou un sociologue aurait été appréciée.

## 4 - APPORTS DE RESSOURCES DE LA PART DES PARTICIPANTS

Au cours de l'atelier, les participants ont été invités à mentionner toute ressource (personne ressource, document à consulter...) pouvant servir à la réalisation du SRCE de Picardie, et ont pu préciser sur une fiche distribuée en fin de séance ces compléments à apporter à la démarche.

Compléments	Eventuel acteur à contacter pour ce complément
Document sur les points noirs existants sur la Bresle avec mise en place d'un plan d'action sur 20-25 ans	EPTB BRESLE - Billard Jean-Philippe ou Michel Pierre-Marie
Document sur les écrevisses à pattes blanches et sur la restauration des frayères à brochet sur la vallée de l'Oise. Information d'un (pré)projet de microcentrale sur la Brèche à Clermont.	FDAAPPMA60 – Niquet Jean-Pierre
Information que région concernée par 2 agences de l'eau qui n'ont pas le même état d'avancement, sachant que l'Artois-Picardie est plus en avance que la Seine-Normandie Information de mise en place prochaine (pas de date connue) d'un établissement public de bassin pour gérer les financements relatifs à l'eau de manière centralisée	CESER – Haudry Graziella
Département propriétaire du canal et de la Somme canalisée (PG fleuve Somme et démarches sur berges) Sport-randonnée : classement des chemins et gestion par les communes Grand projet « vallée de la Somme » : valorisation de tous les patrimoines avec fiches actions Recensement des points de collision avec la faune sur les routes	Conseil Général 80 – Melene Gwenaële
Fédération de pêche et des milieux aquatiques : pas un gestionnaire direct, ni un propriétaire mais juste fédératrice d'associations. Vient en appui technique (guide de bonne conduite, participation aux groupes de travail et aide à projet).	FDAAPPMA80 – Pawar Aryendra
Diagnostic du Professeur Tombal sur les corridors et les obstacles pour la grande faune	<i>Les participants connaissaient l'étude mais pas l'endroit où celle-ci est archivée</i>
Document sur les modes de gestion des espaces naturels	Conservatoire Botanique

Préconisations du concours « Villes et villages fleuris »	<a href="http://www.villes-et-villages-fleuris.com/">http://www.villes-et-villages-fleuris.com/</a>
Schéma des services collectifs établi par la DIREN en 1998 (informations sur les aménités notamment)	(archives de la DREAL)
Charte du futur parc maritime	<a href="http://www.pnr-pm.com/">http://www.pnr-pm.com/</a>
Enquête sur l'identité des pratiquants de sport de nature (en cours de réalisation)	Direction régionale des sports CROS Picardie : Christophe Javaudin
Schéma des sports et loisirs : un projet innovant regroupant des acteurs de diverses pratiques sportives, travaillant avec la DREAL sur les espaces Natura 2000 et réalisant en parallèle un travail important de sensibilisation aux bonnes pratiques	Direction régionale des sports CROS Picardie : Christophe Javaudin
PTSI Politiques de randonnées Politiques des sports Schéma des milieux naturels (en cours de révision)	Conseil Général de la Somme

## 5 - PARTICIPANTS PRESENTS

Structure	Nom	Prénom	E-mail
ADREE	CANIVE	JEROME	adree@naturagora.fr
AMEVA	GODEFROY	MAITE	m.godefroy.ameva@orange.fr
AMIENS METROPOLE	DOS SANTOS	CARINNE	ca.dossantos@amiens-metropole.com
ASSOCIATION VIE ET PAYSAGES	BELLET	CHARLES	charles_bellet@yahoo.fr
CBNB	FRANCOIS	REMI	r.francois@cbnbl.org
CELRL	FOUREAU	CAROLINE	c.foureau@conservatoire-du-littoral.fr
CENP	MEUNIER	FRANCIS	f.meunier@conservatoirepicardie.org
CESER	MORTIER	JACQUES	jacqmortier@libertysurf.fr
CESER	HAUDRY	GRAZELLIA	ghaudry@cr-picardie.fr
CG 02	ANANIE	CHRISTOPHE	cananie@cg02.fr
CG 60	GILARD	STEPHANIE	stephanie.gilard@cg60.fr
CG 60	ORTEGA	NATHALIE	nathalie.ortega@cg60.fr
CG 80	MENELEC	GWENAELE	g.menelec@somme.fr
Communauté de communes des Trois Rivières	CORDIEZ	BLANDINE	b.cordiez@cc3r.fr
CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE	RIGAUX	THIERRY	trigaux@cr-picardie.fr
CRAP	WARTELE	REGIS	r.wartelle@picardie.chambagri.fr
CRAP	HAAS	BRUNO	brhaas@wanadoo.fr
CROS PICARDIE	JAVAUDIN	CHRISTOPHE	christophejavaudin@franceolympique.com
CRPF	PILLON	SYLVAIN	sylvain.pillon@cnpf.fr
DDT 02	CLOEST	NADINE	nadine.cloest@aisne.gouv.fr
DDT 60	CLAIRVILLE	FABIENNE	fabienne.clairville@oise.gouv.fr
DDTM 80	FELIX	VINCENT	vincent.felix@somme.gouv.fr
DREAL	PORTOLA	ENRIQUE	enrique.portola@developpement-durable.gouv.fr
DREAL	JAMONEAU	AURELIEN	aurelien.jamoneau@developpement-durable.gouv.fr
DRJSCS de Picardie	MARZEC	LAURENT	laurent.marzec@drjscs.gouv.fr
EPTB AUTHIE	BARBIER	FABIEN	continueecologique@eptb-authie.fr
EPTB BRESLE	BILLARD	JEAN-PHILIPPE	billard.institution.bresle@wanadoo.fr
EPTB BRESLE	MICHEL	PIERRE-MARIE	michel.institution.bresle@orange.fr
FDAAPPMA60	NIQUET	JEAN-PIERRE	fedepecheoise@orange.fr
FDAAPPMA80	PAWAR	ARYENDRA	aryendra.pawar@peche80.com
FDC02	LEGROS	STEPHANE	s.legros@naturagora.fr
FDC60	MORGAND	MARC	m.morgand@fdc60.com
FRCP	TRANNOY	ANNE	frc.picardie@wanadoo.fr

LPO AISNE	KASPRZYK	RICHARD	aisne@lpo.fr
ONCFS	CHEVALIER	NATHALIE	nathalie.chevallier@oncfs.gouv.fr
PICARDIE NATURE	COFFINET	VIRGINIE	virginie.coffinet@picardie-nature.org
ROSO	BOCQUILLON	JEAN-CLAUDE	d.male@free.fr
SMBSGLP	DUFOUR	YANN	yanndufour@baiedesomme.fr
Syndicat des propriétaires forestiers de l'Aisne	LAUREAU	BERNARD	Bernard.Laureau@wanadoo.fr
Syndicat Mixte des Marais de Sacy	ROUSSELOT	JEAN	maraisdesacy@orange.fr
UNICEM	LEBRUN	DOMINIQUE	marie.mercier@unicem.fr
UPJV	HOEBLICH	JEAN-MARC	hoeblich@club-internet.fr,jean-marc.hoeblich@u-picardie.fr
URCPIE	JEANNEL	FRANCOIS	f.jeannel@cpie80.com